### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE**

### **COMMUNE DE LE PONT DE BEAUVOISIN**

# Révision du Plan Local d'Urbanisme et zonage d'assainissement

La Mairie de Le Pont de Beauvoisin informe le public que, par arrêté municipal en date du 12 juillet 2024, est prescrite une enquête publique conjointe sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le zonage d'assainissement de la commune de Le Pont de Beauvoisin.

Cette enquête est ouverte pendant 31 jours consécutifs du :

#### LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 A 8H00 AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 A 17 H 30

Les pièces des dossiers et leur registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Le Pont de Beauvoisin – 21 rue de l'Hôtel de ville – 73330 LE PONT DE BEAUVOISI, pendant toute la durée de l'enquête, soit du **lundi 9 septembre 2024 à 8h au mercredi 9 octobre 2024 à 17 h 30,** aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

## LUNDI DE 8H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 17H30 MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI DE 14H00 A 17H30,

afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie de Le Pont de Beauvoisin, 21 rue de l'Hôtel de ville 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN.

Un dossier et un registre dématérialisé sont mis à la disposition du public à l'adresse numérique : https://registre.agencealpine.io/?PontdeBeauvoisin

Un ordinateur comportant la version numérique du dossier de l'enquête publique est tenu à la disposition du public pendant les heures ouvrables de la mairie et pendant la durée de l'enquête publique.

Monsieur DUCHENE Jean-Jacques a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par la décision n° E24000070/38 du 24 avril 2024. Il est désigné en cette qualité et recevra personnellement à la mairie les administrés qui se manifesteront, les :

Le vendredi 13 septembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 30 Le lundi 23 septembre 2024 de 8 h 00 à 12 h 00 Le mercredi 9 octobre 2024 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30

Le public peut consigner ses observations éventuelles, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse https://registre.agencealpine.io/?PontdeBeauvoisin
- > Par envoi d'un courriel à l'adresse revision.plu.assain.pontdebsin@gmail.com
- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Le Pont de Beauvoisin, 21 rue de l'Hôtel de ville 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
- ▶ Par courrier à l'adresse : Mairie 21 rue de l'Hôtel de ville 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN, en précisant la référence de l'enquête et en spécifiant « à l'attention du Commissaire enquêteur ».

Le public pourra consulter les rapports avec les conclusions du commissaire enquêteur dès que ceux-ci auront été notifiés au Maire de Le Pont de Beauvoisin, pendant un an à compter de leur notification, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

Les rapports et les conclusions seront également consultables sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse : <a href="https://registre.agencealpine.io/?PontdeBeauvoisin">https://registre.agencealpine.io/?PontdeBeauvoisin</a>

Le présent avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département, 15 jours avant le début de l'enquête publique et est rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie 15 jours avant le début de l'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune, notamment Panneau Pocket, site internet et page facebook.

Cet avis est également publié sur le registre dématérialisé https://registre.agencealpine.io/?PontdeBeauvoisin

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête publique conjointe en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les deuxièmes insertions.